

Séance du : 21 janvier 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/01/12

<p>Date Convocation 15/01/2025</p> <p>Date Affichage 15/01/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 21 Janvier Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Alice MARTIN et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DES FOURNITURES DE BUREAU ET DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES COMMUN A LA MAIRIE, AU CCAS ET A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'YEU

Rapporteur : Carole CHARUAU

Par délibération du 26 janvier 2021 (DEL 21/01/16), le Conseil municipal a validé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau et consommables informatiques commune au CCAS, à l'office de tourisme et à la Mairie de l'Île d'Yeu.

Le marché concernant l'achat et la livraison des fournitures de bureau et des consommables informatiques arrive à son terme et doit être relancé. Il a été décidé afin d'obtenir les meilleurs prix de constituer un groupement de commandes commun à la Mairie au CCAS et à l'Office de Tourisme de l'Île d'Yeu.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La commune assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Une commission spécifique (ad hoc) est constituée pour décider des candidats qui seront retenus, telle que prévue dans la convention jointe.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 188 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ◆ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participera la commune de l'île d'Yeu, le CCAS et l'Office du tourisme de L'île d'Yeu,
- ◆ **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la livraison des fournitures de bureau et des consommables informatiques, commun à la Mairie, le CCAS et à l'Office de tourisme de l'île d'Yeu, annexée à la présente délibération,
- ◆ **ACCEPTE** que la commune soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- ◆ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU